

Revel, le mardi 31 août 2021

Le Proviseur

A Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Direction
FdB/Prov

Référence

Objet : rentrée 2021

Madame, Monsieur,

La rentrée 2021 va malheureusement se faire à nouveau avec des contraintes sanitaires.

Nous sommes en Niveau 2 : accueil en présentiel de tous les élèves

Gestes barrières : Même procédure qu'en juin :

- lavage des mains,
- aération des locaux
- port du masque en intérieur/pas de masque en extérieur
- désinfection des installations

Pour l'EPS : activités se déroulent en principe à l'extérieur. Si pratique à l'intérieur, distanciation à respecter au maximum

Si cas positif : isolement du cas positif pendant 10 jours, et identification des cas contacts

Pour les cas contacts, les élèves qui ne sont pas vaccinés doivent rester chez eux pendant 7 jours. Nous demanderons une déclaration sur l'honneur à remplir par les familles qui atteste de la vaccination et qui permettra un retour immédiat en classe. Cette déclaration sera transmise à la CPAM pour vérification.

Limitation du brassage : par classe ou par niveau, en fonction des possibilités et des contraintes de fonctionnement

Nous accueillerons à nouveau au self les élèves du lycée qui le souhaitent.

Concernant la vaccination qui sera organisée dans le cadre scolaire. :

Elle n'a bien sur aucun caractère obligatoire. C'est une proposition faite aux familles. Elle concerne les élèves de 12 à 17ans. Le vaccin qui sera proposé est le vaccin Moderna. Chaque établissement sera rattaché à un centre de vaccination. Il y a 2 possibilités :

- Déplacement des élèves volontaires dans un centre de vaccination
- OU
- Déplacement d'une équipe mobile de vaccination dans les établissements

Téléphone
05 34 66 69 40
Fax
05 34 66 69 59
Mél.
0310028m@ac-toulouse.fr

36 Avenue de Sorèze
31250 REVEL



2/2

Autorisation parentale :

Pour les familles et les élèves qui souhaitent s'engager dans cette démarche de vaccination, il y aura une autorisation parentale à nous retourner pour le 08/09. Attention, pour les élèves de 16 ans et plus, c'est un engagement personnel. Il n'y a pas une autorisation parentale

Cette autorisation parentale vous sera distribuée à la rentrée : Autorisation parentale pour les – de 16 ans /autorisation individuelle +16 ans

A partir de vos retours, et du nombre d'élèves concernés, la vaccination sera organisée avec les services de santé du rectorat.

Vous avez sur le site de l'académie de Toulouse et sur le site ENT de l'établissement des documents d'information qui sont/seront mis en ligne.

Toutes les mesures mises en place par l'établissement le sont dans un cadre réglementaire national et sont dictées par le ministère de la santé et la préfecture.

Je souhaite à tous les élèves et à leur famille une très bonne année scolaire 2021-2022. C'est grâce à la prudence de chacun que nous pourrons éviter une nouvelle période de distanciel. Je sais pouvoir compter sur votre collaboration.

Le Proviseur,
Daniel Palpacuer